

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Arrêté du 5 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2018 portant composition du comité technique de service central de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

NOR : ECOC1927409A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 portant création et organisation générale des comités techniques des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 portant composition du comité technique de service central de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

Vu les désignations des représentants du personnel effectuées par les organisations syndicales et notamment la correspondance du Syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires du 10 juillet 2019 ;

Sur proposition de la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

ARRETE :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 b) de l'arrêté du 21 décembre 2018 susvisé sont ainsi modifiées :

Est désigné en qualité de représentant titulaire du personnel au comité technique de service central de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :

- au titre du Syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

au titre de suppléant : M. Zakaria BOUBAYA est remplacé par M. Philippe ENJALBERT.

Le reste sans changement.

Article 2

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait le 05/09/2019

Pour le ministre de l'économie et des finances,
Pour la directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes,
et par délégation
la sous-directrice,

Signé : Coralie OUDOT